

Josiane KIEFFER

à

Commission d'enquête publique
Projet MDPA

2, rue de la fraternité
68310 Wittelsheim

Objet : enquête publique relative à la demande d'autorisation de prolongation, pour une durée illimitée, du stockage souterrain de produits dangereux non radioactifs à Wittelsheim présentée par la société MDPA.

Wittelsheim, le 12 décembre 2016

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Je siège à la CSS Stocamine au titre du collège des riverains depuis de nombreuses années et souhaite verser ma contribution à l'enquête publique en cours puisque la CSS en tant que telle n'a pas répondu à la question posée par l'enquête publique. M. le Préfet a invité les membres CSS à s'exprimer au cours de l'enquête publique. Cependant la CSS du 7 décembre 2016 ayant eu à voter sur l'article R.515-11, le collège des associations s'est prononcé contre.

Faisant suite à la concertation publique de 2014, Mme S.ROYAL Ministre de l'Environnement nous écrivait avoir entendu la population et consciente de la dangerosité des déchets arséniés et mercuriels, demande le retrait de 93 % du mercure avec un scénario de repli à 56% en cas d'impossibilité technique (cf. sa lettre du 9 août 2014) Depuis lors, les différentes expertises diligentes par Stocamine s'évertuent à nous affirmer que les déchets initialement répertoriés « 6964 tonnes arséniés et mercuriels » ne contiennent pas de mercure mais 1747 tonnes d'arsenic brut. Les expertises successives diminuent les quantités de mercure brut dans les 2255 tonnes répertoriés, les quantités de mercure brut passant de 81 tonnes à 51 tonnes, à finalement 26 tonnes aux dires de la tierce expertise de 2016. La tierce expertise confirme les écrits de l'INERIS qui déjà en 2012 soulignaient une incertitude de 50% en matière de quantité et qualité des déchets stockés. On ne nous parlera plus des 6964 tonnes de déchets mercuriels et arséniés qui ne contiendraient que 1747 tonnes d'arsenic brut !

Retirer 2097 tonnes de déchets (93% du mercure) c'est laisser 41900 tonnes qui pollueront l'air, le sol et la nappe phréatique la plus importante d'Europe.

En parallèle, régulièrement Stocamine fait des communiqués alarmants sur les difficultés minières croissantes et sur les surcoûts prévisibles. Aujourd'hui les difficultés techniques sont résolues, cela nous a été affirmé à la CSS de la semaine dernière.

Les expertises sont basées sur des hypothèses, qui ne sont que d'hypothétiques calculs de laboratoires avec une incertitude affichée de 50%.

L'Autorité Environnementale dans son deuxième avis en septembre 2016 présente à nouveau 9 recommandations, les MDPA n'y répondent pas si ce n'est pour dire « cette question ne concerne pas directement le confinement illimité mais le déstockage » Ceci est inadmissible ! puisque l'on nous demande notre avis sur une autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage de déchets dangereux dont on ne connaît à ce jour ni les quantités, ni les qualités avec précision. Synthèse de l'avis (cf page 3 de l'avis) entre autre : préciser la localisation, la nature et le volume des produits dangereux pour lesquels il est demandé une prolongation illimitée de l'autorisation de stockage et expliciter les alternatives prévues pour les déchets déstockés. Tout est dit !!!!
Comment l'Etat peut il accepter ces non réponses à l'avis de l'autorité Environnementale ? et présenter tout cela à l'enquête publique ???

Certes les MDPA nous présentent de nombreuses études qui vont toutes dans le sens du confinement, pour « noyer le poisson » et ne pas répondre à l'avis de l'A.E.
Après lecture de toutes ces études présentées par les MDPA, je suis encore plus inquiète pour l'avenir environnemental de mon cadre de vie et celui de nos descendants.

Depuis l'automne 2014 les mineurs manipulent les déchets, les reconditionnent, les stockent provisoirement, les trient pour en ressortir une petite quantité et remiser définitivement au fond les autres. Les manipuler une seule fois nous paraîtrait de bon sens. Qu'on arrête ces manipulations inutiles en sortant tous les colis et fûts. Que l'on ne redescende surtout pas les contenants qui sont déjà remontés faute de destination ! Travail dangereux et inutile.

Sortir tous les déchets évitera le surcoût des barrières dont l'efficacité n'est à ce jour pas démontrée. La dernière étude d'ITASCA intitulée « Evaluation des flux potentiels de saumure contaminée en considérant le remplissage des blocs vides du stockage avec des havrits de sel et des barrages en béton spécial » date du 3 juin 2016 donc un an et demi après la date de dépôt du dossier de demande ! C'est dire la fiabilité du contenu de ce projet ! Ils concluent à « une date d'ennoyage plus précoce et par des flux de sortie de la saumure plus importants » Ils n'ont étudié que deux hypothèses de déstockage à 0% de sortie du mercure et celle à 56%- 93% de mercure. » Les calculs ont mis en évidence un effet négligeable des opérations de déstockage sur la date et le débit volumique de sortie de la saumure. Il reste que le déstockage du mercure donnera lieu à des flux massifs de mercure directement proportionnels à la quantité restant dans le stockage et passée dans la saumure. » Ils ne parlent donc ni des tonnes de métaux lourds, ni des tonnes d'arsenic, ni du reste puisque pas étudiés !!! Tous les déchets stockés étant très toxiques.

Concernant les dispositions relatives au suivi : que deviennent les recommandations de la tierce expertise ?

Tout ce qui précède plaide en faveur d'un déstockage total qui s'impose.

Nous ne pouvons accepter que l'on stocke pour une durée illimitée les 42000 tonnes de déchets dangereux pour le sol, l'air et l'eau, 42000 tonnes si toutefois les 93% de mercure sont sortis.

L'alternative déstockage total n'a jamais été sérieusement examinée, malgré les nombreuses demandes lors des CSS et les nombreuses demandes faites à l'Etat.

Je demande l'application du principe de précaution en cette affaire puisque toutes les expertises prévoient une sortie de la saumure polluée prochaine.

Je vous demande de donner un avis défavorable dans le cadre de cette enquête en cours.

Dans l'espoir d'avoir su retenir votre attention, je vous prie d'agréer, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, l'expression de ma considération distinguée.

Josiane KIEFFER